

Département de
SEINE ET-MARNE

Arrondissement de
PROVINS

VILLE DE LA FERTE GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DECISION DU MAIRE

Décision N°19/2024

OBJET : Contrat d'abonnement aux logiciels « Mon espace Famille Horizon Infinity » et « Mes factures On Line Horizon Infinity » avec la société JVS MAIRISTEM.

Monsieur le Maire de La Ferté-Gaucher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la décision n°13/2023 en date du 09 juin 2023 relative au Contrat Millesime Integral WEB avec la société JVS MAIRISTEM,

VU le logiciel JVS MAIRISTEM – PARASCOL utilisé par le Service Scolaire,

VU la délibération n°68/2020 en date du 1^{er} septembre 2020, reçue en Préfecture le 3 septembre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

CONSIDERANT qu'il convient de centraliser l'ensemble du Service Scolaire via le Portail Famille, regroupant les logiciels « Mon Espace Famille Horizon Infinity et « Mes factures On Line Horizon Infinity »,

CONSIDERANT que ces logiciels permettent l'inscription et le paiement en ligne relatifs à la réservation et à la facturation des repas de la cantine scolaire sur la Collectivité,

DECIDE

Article 1 : de signer le contrat d'abonnement « Mes factures on line » et « Mon espace Famille on line » Horizon Infinity avec la société JVS MAIRISTEM, 7 espace Raymond Aron, CS 80547, 51520 Saint-Martin-sur-le- Pré, représenté par son Président M. Nebojsa JANKOVIC.

Article 2 : Le contrat est de 1 480 € HT annuel, comprenant :

- 790 € HT pour l'Espace Famille
- 690 € HT pour les factures On Line

Article 3 : Le contrat est conclu pour une période de 1 an, renouvelable 4 fois par tacite reconduction, soit une durée maximale de 5 ans.

La date d'effet du contrat est fixée au 1^{er} mars 2024.

La première facturation portera sur la période du 01/03/2024 au 28/02/2025.

Article 4 : Les prix sont révisables à chaque échéance annuelle d'après la formule :
 $R_m = (R_o / I_o) * I_m$

Article 5 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion et affichée conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 complétée du décret n°2021-1311 portant réforme des règles de publicité.

Article 6 : La présente décision sera portée au registre des délibérations et transmise au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux, auprès de Monsieur le Maire de La Ferté-Gaucher dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet conformément à l'article L.411-7 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Article 8 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 9 : Le Maire de La Ferté-Gaucher et le comptable public assignataire de Coulommiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 10 : Ampliation :

- Madame la Comptable Publique
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Service Comptabilité
- Service scolaire
- JVS MAIRISTEM

Le Maire,
Michel JOZON
Conseiller Départemental



Date décision : 11/03/2024

Date de transmission au contrôle de légalité : **13 MAR. 2024**

Domaine d'intervention : 1.4 Autres types de contrat

Date de mise en ligne : **13 MAR. 2024**